



## **LA SEMAINE DU SAIPER :**

**Du 20 mai au 25 mai 2019**

**[contact@saiper.net](mailto:contact@saiper.net)**

### **LES ACCIDENTS DE SERVICE ET DE TRAJET**

La déclaration d'accident de service doit être établie le plus rapidement possible et en tout état de cause, dans la semaine qui suit l'accident. Un document établi a posteriori pourra avoir pour conséquence un rejet de l'imputabilité au service. Les formulaires seront téléchargeables sur le site. Ils peuvent être également retirés à l'école ou au secrétariat de l'IEN de circonscription. Le dossier doit être transmis par la voie hiérarchique, l'IEN se chargera de le transmettre à la division du budget (DBU) – bureau des accidents de service et des maladies professionnelles.

### **Mouvement 2019**

Le retour des calculs des barèmes par le ministère doit normalement être fait.

Et après, ici à la Réunion, un contrôle sera fait et sera ajouter les points manuellement à certains participants, comme ceux exerçants sur des postes ASH sur le bassin Est par exemple, et s'assurer que cela est pris en compte. Ensuite, l'application qui permettra à tous les participants de vérifier et de contester leurs barèmes sera activée ; les participants recevront leur accusé de réception sur leur boîte I-Prof .

### **RIS dernière période**

#### **Nord :**

- RIS le samedi 1<sup>er</sup> juin au Creps de Champ-Fleuri (9h à 12h),

#### **Sud :**

- RIS le mercredi 5 juin de 9h à 12h,

#### **Ouest :**

- RIS in situ le mardi 11 juin et/ou le mardi 18 juin après la classe (écoles à définir)

## **Saint Denis 5**

Nous remercions les collègues qui se sont rendus à la réunion intersyndicale. Suite à cette réunion, l'intersyndicale a demandé un rendez-vous avec M. l'inspecteur.

Cette réunion aura lieu ce mardi 21 mai 2019 à l'inspection. Nous vous transmettrons le compte rendu par la suite.

## **Hors classe 2019**

En attente de la circulaire, vous pouvez compléter votre CV sur IPROF avec les formations ou vos diplômes si cela ne figure pas sur votre CV.

En 2018, le barème permettra au plus grand nombre d'accéder à la Hors classe en fin de 10e ou au début du 11e échelon. Ceux qui ont l'appréciation "à consolider" y accéderont, au 11e + 3 ans.

Les promouvables au titre de la campagne 2019  
Tout collègue au moins au 9<sup>e</sup> échelon avec 2 ans d'ancienneté au 31 août 2019 est promuable.

Le ratio pour 2019 sera de 15.1% (13.2% en 2018). . L'an dernier 271 personnels ont été promus et le barème des derniers promus était de 150 points.

Les collègues au 9ème échelon évalués cette année dans le cadre du 3ème rendez-vous de carrière PPCR ne sont pas éligibles à la promotion 2019.

Ils seront promouvables l'an prochain, pour les promotions 2020.

L'appréciation est formulée par l'IEN pour ceux qui n'ont pas encore eu d'appréciation, n'hésitez pas à consulter votre dossier sur iprof et à le compléter éventuellement

Les avis des IEN (très satisfaisant, satisfaisant, insatisfaisant) tiennent compte de : note, avis rapport d'inspection, IPROF.

Si l'IEN estime que des personnes relèvent de « l'excellence », il adresse un avis à l'IA-dasen pour les signaler.

Il n'y a pas de quota par circonscription.